



Directeur Général, Directeur de publication

Babacar NDIR

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale

Mbaye FAYE

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

Papa Ibrahima Silmang SENE

Directeur du Management de l'Information Statistique

Mamadou NIANG

Directeur de l'Administration Générale

Ouleye K. SOW DIOP

Oumar LY et des Ressources Humaines (p.i.)

Yatma FALL

Agent Comptable Particulier (ACP)

..

Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Seckène SENE, Oumar DIOP, Amadou FALL DIOUF, Mady DANSOKHO, Mamadou BAH, Jean Rodrigue MALOU, Insa SADIO, Mamadou DIENG, El Hadji Malick GUEYE, Alain François DIATTA, Abdoulaye M. TALL, Ndeye Aida FAYE, Mamadou AMOUZOU, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Momath CISSE, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Adjibou Oppa BARRY, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP.

COMITE DE REDACTION					
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP				
1. ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Khoudia WADE				
2. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA & Tidiane CAMARA				
3. EMPLOI	Nalar K. Serge MANEL & Jean Rodrigue MALOU				
4. SANTE	Khoudia WADE & Cheikh Ibrahima DIOP				
5. JUSTICE	Maguette SARR & Boubacar DIOUF				
6. ASSISTANCE SOCIALE	Ndèye Aïda FAYE				
7. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME COLY				
8. AGRICULTURE	Mamadou Diang BA				
9. ENVIRONNEMENT	Mamadou Diang BA				
10. ELEVAGE	Seynabou NDIAYE & Kandé CISSE				
11. PECHE MARITIME	Mouhamadou B. DIOUF & Penda AMAR				
12. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE				
13. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Ramlatou DIALLO				
14. INSTITUTIONS FINANCIERES	Mambodj FALL & Malick DIOP				
15. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Oumar SENGHOR				
16. PRIX A LA CONSOMMATION	El Hadji Malick CISSE & Baba NDIAYE				
17. FINANCES PUBLIQUES	Hamady DIALLO, Seynabou SARR & Madiaw DIBO				
18. MINES ET CARRIERES	Woudou DEME KEITA				

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web: www.ansd.sn; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers ISSN 0850-1491

Introduction

Le Sénégal dispose d'un contexte géologique favorable à l'existence d'un potentiel minier important et présente deux domaines spécifiques qui recèlent des ressources consistantes :

- ✓ les formations anciennes du Sénégal oriental qui occupent près du quart de la superficie du territoire national et comprennent essentiellement le socle « Birrimien » et les séries représentant la chaîne des « Mauritanides³⁰ » ;
- ✓ le bassin sédimentaire méso-cénozoïque qui occupe les 3/4 restant du territoire, et dénommée bassin sénégalomauritanien. Les séries sédimentaires post-paléozoïques débutent par des roches triasiques à liasiques et se terminent par les formations récentes du Quaternaire continental.

L'exploitation minière existe au Sénégal depuis plusieurs siècles ; toutefois, l'industrie minière moderne date des années 50 avec l'ouverture de deux grandes mines de phosphates à Taïba et à Lam-Lam dans la région de Thiès. Elle s'est développée au fil des années à la faveur du renforcement de la production de phosphates et du sel, et notamment avec l'exploitation de l'or à partir de 2009 et du zircon en 2014. Cette vigueur des activités extractives a porté la part de ce secteur à 2,3% du PIB en 2015 contre 1,0% en 2005. Ainsi, le secteur minier est devenu un pilier important de l'économie sénégalaise en termes de contribution à la richesse nationale, d'exportations, d'emplois mais surtout d'opportunités d'investissement. Par conséquent, le Plan Sénégal Emergent (PSE) a consacré une bonne partie de ses projets (35 à 40%) au secteur minier.

Ce chapitre s'intéresse au secteur des industries extractives au Sénégal en passant en revue le cadre réglementaire qui régit le secteur ; les projets prévus dans le secteur notamment ceux du Plan Sénégal Emergent, les différents produits miniers exploités au Sénégal, l'évolution du secteur minier durant les quinze dernières années, ainsi que les perspectives dans le secteur.

 $^{^{30}\}mbox{Chaı̂ne}$ de montagnes située dans le Sud de la Mauritanie, aux confins du Sénégal.

XVII.1. INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE MINIERE

En 2003, le Sénégal s'est doté d'une législation minière moderne, plus conforme à l'orientation générale du droit minier international et des directives communautaires de l'UEMOA. Elle visait à promouvoir l'investissement minier et à encourager la mise en valeur rationnelle des ressources du sous-sol.

Ce cadre réglementaire est constitué de la déclaration de politique minière (06 mai 2003) et de la loi n° 2003-36 du 24 novembre 2003 portant Code minier et du décret n° 2004-647 du 17 mai 2004 portant sur les modalités d'application de ladite loi.

XVII.1.1. DECLARATION DE POLITIQUE MINIERE ET SES DECRETS D'APPLICATION

La Déclaration de Politique Minière adoptée le 06 mars 2003 énonce les grandes orientations de la stratégie de développement du secteur minier que sont :

- l'allègement et la simplification des procédures administratives ;
- l'amélioration du dispositif d'incitation à l'investissement minier ;
- le développement de l'exploitation artisanale et de la petite mine ;
- la valorisation et la transformation sur place des produits miniers ;
- la protection de l'environnement ;
- la formation des agents et le renforcement des capacités des institutions en charge de la gestion du secteur minier;
- le développement de l'expertise nationale et l'implication des capacités nationales dans le développement du secteur minier.

XVII.1.2. LE CODE MINIER DE 2003 ET LES DECRETS D'APPLICATION

Le code minier sénégalais régit l'ensemble des usages du sous-sol. Il précise les conditions dans lesquelles une exploration et une exploitation de mine peuvent être réalisées. Le code minier de 2003, ainsi que ses décrets d'application ont apporté plusieurs innovations majeures à savoir :

- le désengagement de l'Etat et le renforcement de son rôle de régulateur ;
- l'allègement des procédures administratives et réglementaires ;
- les avantages fiscaux et douaniers ;
- la possibilité de rétention d'une découverte jugée marginale en phase de recherche lorsque les conditions économiques du moment sont jugées défavorables à la viabilité économique du projet;

- la possibilité offerte aux sociétés minières de bâtir des « joint-ventures » sans conditions administratives ;
- l'institution d'un fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales : il s'agit d'un mécanisme de redistribution de la rente minière qui participe à la bonne gouvernance du secteur minier et de la justice sociale ;
- l'institution d'un Fonds de réhabilitation des sites miniers : ce Fonds constitue une garantie de bonne fin pour le respect par les exploitants miniers de leurs obligations en matière de réhabilitation des sites miniers exploités.

XVII.1.3. LE CADRE INSTITUTIONNEL POUR LA CONDUITE DE LA POLITIQUE MINIERE

Le suivi du secteur est assuré par le Ministère de l'Industrie et des Mines, en particulier la Direction des Mines et de la Géologie (DMG) qui élabore le cadre législatif et réglementaire et instruit les dossiers de demande de titres miniers. A côté de celle-ci, deux nouvelles directions ont été créées en avril 2015 : la Direction du Contrôle et du Suivi des Opérations Minières (DCSOM) et la Direction de la Prospection et de la Promotion Minière (DPPM).

- La DCSOM assure le contrôle et le suivi des activités d'exploitation et de recherche. Cette direction est responsable de la collecte et de la validation des données. Elle se charge aussi du calcul des redevances minières;
- La DPPM est chargée de proposer des zones promotionnelles à mettre à la disposition des investisseurs potentiels. Elle supervise aussi le Groupe des Laboratoires d'Analyse qui permet à l'Etat de prendre un rôle actif dans la prospection minière, financé par le nouveau Fond d'appui au secteur minier qui percevra 20% de la redevance minière.

Outre les entités du ministère, le secteur est régi par d'autres structures qui interviennent particulièrement dans la bonne gouvernance et la transparence.

➤ Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

Depuis 2013, le Sénégal a le statut de pays candidat à l'ITIE qui vise à améliorer la gouvernance du secteur extractif en publiant sa contribution au développement et en confrontant les versements déclarés par les entreprises aux recettes que l'Etat déclare avoir perçues.

> Chambre des Mines du Sénégal

Créée en 2013, la Chambre des Mines du Sénégal représente les sociétés minières en exploitation ou en exploration et leurs sous-traitantes pour défendre leurs intérêts communs, corriger la perception souvent négative du secteur et faire la promotion du secteur minier sénégalais. La Chambre possède trois commissions : une commission juridique, fiscale et douanière, une commission dédiée à l'environnement, la santé, la sécurité, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et aux questions communautaires, et une commission communication.

 Réseau parlementaire pour la bonne Gouvernance des ressources Minérales (RGM)

Officiellement lancé le 17 mars 2015, le RGM cherche à promouvoir une gestion transparente du secteur minier en vue d'assurer la défense des intérêts des populations, en particulier celles qui sont affectées par l'exploitation des mines.

XVII.2. LES PROJETS PREVUS DANS LE PSE POUR LE SECTEUR MINIER

Les énormes potentialités du Sénégal dans le secteur minier peuvent être un important levier de création de richesses et de développement. A cet effet, six des vingt-sept projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE) concernent le secteur des mines et carrières. L'Etat compte assurer l'émergence d'industries structurées autour des ressources de son sous-sol. L'option de l'État dans le domaine est de favoriser un meilleur partage des richesses à travers l'implication du secteur privé national dans l'exploitation et la mise en place de contrats et d'un cadre réglementaire préservant ses intérêts.

√ le développement de la filière phosphates-fertilisants

Le but de ce projet est de créer un moteur de croissance et d'exportations robuste pour l'économie sénégalaise à travers une contribution de 140³¹ milliards FCFA au PIB et 210 milliards FCFA aux exportations ainsi que la création de près de 26 000 emplois directs et/ou indirects.

_

³¹ Sauf indication contraire, tous les montants énoncés dans les projets cités sont cumulés sur la période 2014-2023.

L'atteinte de ces objectifs passe par la production à pleine capacité des gisements de Tobène (2 millions de tonnes (Mt)/an) et de Matam (1 Mt/an), l'exploitation du phosphate d'albumine (1 Mt/an) et la diversification de la production (phosphate brut, engrais).

√ la relance du Projet intégré sur le fer de la Falémé/axe Sud

L'objectif de ce Projet est l'exploitation effective du fer de la Falémé avant 2020 et la sécurisation de la construction d'infrastructures y afférentes, cela se traduira par une contribution de 600 milliards FCFA au PIB et 700 milliards FCFA aux exportations ainsi que la création d'environ 18 000 emplois directs et/ou indirects.

Les objectifs opérationnels de ce projet sont la construction d'infrastructures nécessaires à une exploitation rentable, l'exploitation effective du gisement de la Falémé dans les 8 ans, l'atteinte d'une production annuelle de 15 Mt dans les 10 ans et l'augmentation de la production à 25 Mt dans les 20 ans.

√ l'accélération de l'exploitation du secteur aurifère/région de Kédougou

Ce projet a pour ambition de consacrer l'entrée du Sénégal dans le top 7 des pays exportateurs d'or en Afrique à travers le triplement de la production à 18 tonnes par an et une contribution de près de 280 milliards FCFA au PIB et 300 milliards FCFA aux exportations ainsi que la création de 3500 emplois directs et/ou indirects.

L'atteinte de cet objectif passe par la mise en exploitation dans les 3 ans des sites matures en développement et en exploration (Golouma, Makabingui et Mako) et dans les 5 ans du gisement de Massawa.

✓ l'encadrement et la promotion des mines artisanales

Ce Projet a pour objectif principal de transformer les mines artisanales en opportunité de développement économique et social. De manière spécifique, il s'agit de permettre le développement du secteur aurifère dans la région de Kédougou, de parvenir à un transfert de richesses vers les populations enclavées du Sénégal oriental et de formaliser environ 5 000 à 10 000 orpailleurs à l'horizon 2023.

√ l'accélération de l'exploitation des gisements de zircon

Faire du Sénégal le 3ème ou 4ème plus grand producteur de Zircon au monde avec environ 90 000 tonnes/an, telle est l'ambition de ce Projet qui permettra à l'horizon 2023 d'atteindre une contribution d'environ 60 milliards FCFA au PIB et 75 milliards FCFA aux exportations ainsi que la création de près de 1000 emplois directs et/ou indirects.

Les actions prévues dans ce Projet sont la mise en exploitation rapide du gisement de Niafourang, l'exploitation à pleine capacité du gisement de Diogo d'ici 5 ans ainsi que l'intensification de l'exploration.

✓ le développement d'un hub minier régional

L'objectif global visé par ce Projet est de positionner le Sénégal comme référence des services miniers d'Afrique de l'Ouest avec une contribution de 200 milliards FCFA au PIB et 250 milliards FCFA aux exportations ainsi que la création de 19 000 emplois directs et/ou indirects.

XVII.3. LES PRINCIPAUX PRODUITS MINIERS DU SENEGAL

Les activités extractives produisent plusieurs substances, notamment des métaux précieux (or), des métaux de base (fer, cuivre, etc.), des minéraux industriels (phosphates, calcaires, sels, etc.), des minéraux lourds (zircon et titane), des pierres et des matériaux de construction.

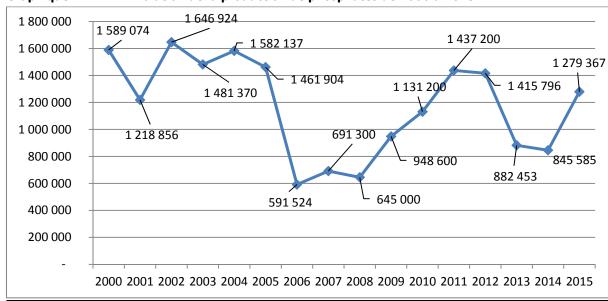
XVII.3.1. LES PHOSPHATES

Les phosphates constituent d'importantes ressources minières et une source de devises pour le pays. Une bonne partie des phosphates extraits des mines est utilisée comme intrant pour la fabrication d'acide phosphorique et d'engrais solides qui sont essentiellement exportés vers l'Inde. Les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) représentent le principal producteur. Toutefois, elles ont été rejointes en 2015 par la Société Minière de la Vallée du fleuve (SOMIVA) qui exploite le site de NDendory.

Entre 2000 et 2008, la production de phosphates a connu une tendance baissière passant de 1 589 074 à 645 000 tonnes malgré un regain (+35,1%) enregistré en 2002. En effet, suites aux difficultés des ICS en liaison avec une contraction des cours mondiaux de l'acide phosphorique, le secteur a connu une crise importante traduite par des baisses successives de la production de phosphates. Toutefois, en 2009, cette dernière a augmenté de près de moitié en enregistrant une hausse de 47,1% suite à une recapitalisation des ICS. Cette embellie se poursuit jusqu'en 2012 où on note un

léger fléchissement de la production en liaison avec la persistance des difficultés que traversent les ICS. Ce repli se creuse en 2013 et 2014 où la production est respectivement en baisse de 37,7% et 4,2%.

L'année 2015 annonce la reprise avec un bond considérable de la production de phosphates (+51,3%) pour atteindre 1 279 367 tonnes. Cette performance est en liaison avec la recapitalisation des Industries chimiques du Sénégal (ICS) par le groupe « INDORAMA » à hauteur de 100 millions de dollars US qui a permis de renouveler le capital technique et de renforcer la production mais également avec l'entrée en production de la Société Minière de la Vallée du fleuve (SOMIVA).



Graphique XVII-1: Evolution de la production de phosphates de 2000 à 2015

Source : ANSD. Comptes nationaux

Concernant les exportations de phosphates, elles ont connu une hausse de 89,7% entre 2014 et 2015. Cette augmentation fait suite à la hausse de la production des ICS mais surtout à l'entrée en production d'une nouvelle entreprise, la SOMIVA dont la production est principalement exportée. Cette hausse est essentiellement due au relèvement des expéditions vers la Pologne (+30,9%) et l'Espagne (+31,2%) mais aussi à l'apparition de nouvelles destinations telles que le Liban (9,9 milliards FCFA) et la Suisse (3,5 milliards FCFA). Toutefois, l'absence d'expéditions vers les Emirats Arabes Unis (contre 2,0 milliards FCFA en 2014) et le Brésil (contre 1,0 milliard FCFA en 2014) a atténué cette tendance à la hausse. Les principaux pays où sont exportés les phosphates sénégalais en 2015, sont la Pologne (34,1%), le Liban (29,2%), la Suisse (10,2%), l'Espagne (9,5%) et l'Inde (6,5%).

XVII.3.2. L'OR

Depuis 2009³², le Sénégal fait partie du cercle restreint des pays exportateurs d'or avec l'exploitation de la mine de Sabadola dans la région de Kédougou. La production du premier lingot de la mine d'or de Sabadola durant le premier trimestre de 2009 a été l'épilogue d'un long processus qui a commencé il y a presque 50 ans. En effet, l'orpaillage se fait de manière informelle dans la région de Kédougou ; toutefois, aucune étude n'a été faite dans le domaine pour mesurer les quantités d'or produites dans ces sites d'extraction artisanale.

La production moyenne d'or sur ces sept dernières années se chiffre à 155,0³³ milliards FCFA par an. Avec 9 tonnes exportées en moyenne de 2009 à 2015, l'or est devenu l'une des premières³⁴ sources de devises pour le Sénégal.

Les exportations d'or non monétaire sont évaluées, en 2015, à 150,5 milliards FCFA contre 170,7 milliards FCFA en 2014, soit un repli de 11,8%. En dépit du pic de 222,3 milliards enregistré en 2012, une tendance baissière est notée depuis 2013. Cette dernière est imputable au repli des cours mondiaux de l'or. La Suisse achète l'essentiel des ventes à l'extérieur de l'or (83,6%), suivie des Emirats Arabes Unis (15,5%).

250 000 196 709 189 940 200 000 151 453 159 095 150 000 156 535 100 000 129 282 102 416 50 000 5 032 234 8 029 Λ 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015

Graphique XVII-2 : Evolution de la production de minerai d'or en valeur (en millions FCFA) de 2006 à 2015

Source : ANSD. Comptes nationaux

_

³²L'orpaillage se fait depuis plusieurs siècles au Sénégal, et entre 2006 et 2008, une petite quantité est enregistrée.

³³ Comptes nationaux du Sénégal.

³⁴ 2^{ème} source de devises en 2015.

XVII.3.3. L'ATTAPULGITE

La production d'attapulgite a suivi une tendance haussière entre 2000 et 2014 malgré quelques baisses enregistrées en 2004 (-18%), 2009 (-8,6%) et 2011 (-4,1%). Elle est passée de 2,7 milliards FCFA en 2000 à 7,3 milliards FCFA en 2014, soit une hausse de 152% sur la période. Toutefois en 2015, un déstockage important du produit a induit une baisse de la production d'attapulgite qui est évaluée à 4,4 milliards FCFA.

La production d'attapulgite est presque entièrement exportée vers l'Europe pour servir de litière pour chat, de boue de forage, etc.

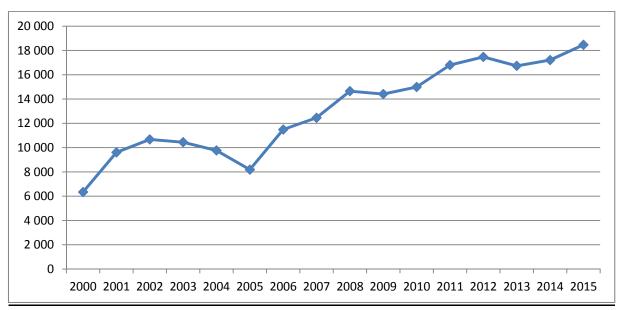
30,0% 25,2% 21,3% 20,0% 19,8% 17,9% 10,0% 8,2% 2.4% 0,0% 2004 2000 2001 2002 2003 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 -10,0% -4,1% -8,6% -18,0% -20,0% -30,0% -36,9% -40,0%

Graphique XVII-3: Evolution de la production d'attapulgite en valeur de 2000 à 2015

Source : ANSD. Comptes nationaux

XVII.3.4. LE SEL

Le Sénégal est le premier producteur de sel en Afrique de l'Ouest avec plus de 400 000 tonnes en 2015. Depuis 2000, la production de sel suit une tendance haussière malgré quelques baisses constatées de 2003 à 2005 (-1,0%, -1,9% et -9, 3%), en 2009 (-3,6%) et en 2012 (-2,7%). En effet, la production de sel a presque doublé sur cette période passant de 240 278 tonnes (6,3 milliards FCFA) en 2000 à 446 976 tonnes (18,4 milliards FCFA) en 2015. Le sel est exploité de manière industrielle par la Société Nouvelle des Salins du Sine Saloum (SNSS) depuis 1914 mais aussi de manière artisanale dans les différents marais salants du Sénégal, en particulier dans les régions de Kaolack et Fatick. Plus de la moitié du sel produit au Sénégal est exportée, les ventes de sel à l'étranger sont passées de 258 143 tonnes en 2002 à 342 029 tonnes en 2015. Les recettes obtenues des exportations de sel en 2015 sont évaluées à 11,5 milliards FCFA.



Graphique XVII-4: Evolution de la production de sel de 2000 à 2015 (en millions FCFA)

Source : ANSD. Comptes nationaux

XVII.3.5. LE ZIRCON ET LE TITANE

Le Sénégal possède l'une des plus grandes mines de zircon du monde au Nord de Dakar, près de Diogo. L'existence de métaux lourds au Sénégal est connue depuis longtemps mais ce n'est qu'en 2014 que leur exploitation est effective avec l'arrivée de l'Entreprise dénommée « Grande Cote Opération » (GCO) qui exploite le bassin Sénégalo-mauritanien, plus précisément dans la ceinture de dunes côtières qui couvrent le littoral actuel.

Outre le zircon, l'ilménite, le rutile et le leucoxène sont exploités par la GCO. Ce sont des sources de dioxyde de titane (TiO2), utilisées principalement comme substrat dans l'industrie des pigments et ayant également des applications importantes dans l'industrie du soudage ainsi que dans la production d'éponge de titane.

En 2015, 45 300 tonnes de zircon d'une valeur de 27,4 milliards FCFA ont été exportées contre 7 571 tonnes évaluées à 4 milliards FCFA en 2014. Concernant les exportations de titane, elles sont passées de 78 412 tonnes en 2014 à 404 323 tonnes en 2015. Ce bond significatif s'explique par la hausse importante de la production de ces substances. En effet, la GCO, qui était dans sa deuxième année d'exploitation, a vu sa production passer de 13,6 milliards FCFA en 2014 à 55,2 milliards FCFA en 2015.

XVII.4. LES PRODUITS DES CARRIERES

De nombreuses carrières de sables, calcaires, grès, basaltes, latérites, argiles, etc. sont exploitées principalement dans les régions de Dakar et de Thiès. Les ressources apparaissent significatives, leur quantité est estimée en fonction des redevances payées aux Services des Mines et de la Géologie des régions d'extraction.

Le calcaire est une roche d'origine sédimentaire utilisée dans la production de ciment et de granulats. Sa production est passée de 540 082 m³ en 2014 à 761 588 m³ en 2015, soit une hausse de 41%. Cette dernière pourrait être en liaison avec l'entrée en production de la troisième cimenterie.

Le basalte est une roche d'origine volcanique utilisée surtout dans les travaux publics. Il convient parfaitement à la confection de béton de qualité et à la réalisation de couches de roulement de chaussée. En 2014, 953 140 m³ de basalte ont été extraits contre 1 627 086 m³ en 2015, soit un bond de 70%.

En sus du basalte, la latérite qui entre aussi dans la réalisation des routes et chaussées a vu sa production tripler, passant de 101 345 m³ en 2014 à 337 174 m³ en 2015. Cela reflète le dynamisme du secteur d'activité du génie civil (prolongement de l'autoroute à péage, de la Voie de Dégagement Nord (VDN), etc.).

La production de sable, quant à elle, a presque doublé, passant de 521 473 m³ en 2014 à 1 044 944 m³ en 2015.

Tableau XVII-1: Evolution des substances extraites des carrières de 2010 à 2015

Substances minérales (m3)	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Calcaire granulats (m3)	237 295	450 922	557 585	570 857	540 082	761 588
Basalte (m3)	263 945	604 097	801 730	1 188 999	952 140	1 627 086
Argile (T)	166 084	357 149	329 689	346 660	14 000	25 990
Sable (m3)	442 162	1 061 383	557 585	747 413	521 473	1 044 944
Latérite (m3)	54 798	419 054	745 939	460 029	101 345	337 174
Grès(m3)	1 063	824		12 605	430	400
coquillage					1 875	4 750

Source : Direction des Mines et de la Géologie (DMG).

XVII.5. PERFORMANCES DES ACTIVITES EXTRACTIVES DE 2000 A 2015

Les activités minières ont connu une évolution erratique ces quinze dernières années. En effet, après un repli marqué (-10,0%) de la valeur ajoutée qui passe de 41 à 37 milliards entre 2000 et 2001, le secteur des industries extractives affiche de bonnes performances jusqu'en 2005, où il enregistre une chute de sa valeur ajoutée qui se situe à -17,6% en liaison avec les contreperformances des Industries Chimiques du Sénégal (ICS). Ce repli du secteur minier se maintient jusqu'en 2008. Ces baisses successives s'expliquent principalement par la faible utilisation des capacités de production des ICS qui s'est traduite par un repli d'environ 7% de la production de phosphates.

En 2009, un bond significatif de 51,2% est enregistré dans le secteur à la faveur de la hausse de la production de phosphates (+47,1%) après la recapitalisation des ICS intervenue en avril 2008, mais également de l'exploitation de l'or de Sabadola qui a débuté en mars 2009. Cette embellie du secteur minier s'est effritée en 2013 avec une baisse de la valeur ajoutée des activités extractives qui atteint 13,3%. Ce résultat est en rapport avec la forte diminution du niveau de production d'or étayée par une baisse (-10,5%) des exportations en quantité et la persistance des difficultés des ICS.

En 2015, le secteur des industries extractives connait une hausse importante de sa valeur ajoutée (+30,3%) qui s'élève à 82 milliards FCFA. Cette performance est le résultat de la progression des productions de phosphates (+51,3%), de zircon et de titane (+305,8%).

60,0% 51,2% 50,0% 40,0% 30,0% 20,0% 13,2% 13.9% 10,0% 6,2% 3,1% 0,0% 2002, 2003 2004 2005 2006 2007 32008 2009 2010 2011 2012 2014 2015 -10,0% -13.3% -16,4% -20,0% 17,6% -30,0%

Graphique XVII-5 : Evolution de la valeur ajoutée du sous-secteur des activités extractives de 2000 à 2015

Source : ANSD. Comptes nationaux

En termes de contribution, les activités extractives représentent en moyenne 1,1% du PIB sur la période allant de 2000 à 2007. En 2008, elles ne font que 0,8% de la production nationale. Toutefois, à partir de 2009, la contribution du secteur minier au PIB s'est accrue, passant de 1,7% en 2009 à 2,7% en 2012. En 2013 et 2014, elle enregistre un ralentissement pour atteindre 2,0% du PIB. En 2015, un regain est constaté, car, le secteur des industries extractives représente 2,3% du Produit Intérieur Brut.

3,0%
2,5%
2,0%
1,5%
1,5%
1,0%
1,1% 1,1% 1,2% 1,2%
1,1%
1,0% 1,1%
1,0% 0,8%

0,5%
2,1%
2,1%
2,0% 2,0%
1,8%
1,7%

1,0%
0,8%

0,0%
2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015

Graphique XVII-6 : Evolution de la part dans le PIB du sous-secteur des activités extractives de 2000 à 2015

Source : ANSD. Comptes nationaux

XVII.6. PERSPECTIVES DU SECTEUR

Le Sénégal a pour ambition de développer son potentiel minier, notamment avec les projets phares du PSE. Les prévisions de développement du secteur minier sont intéressantes avec l'adoption prochaine du nouveau code minier mais aussi la mise en œuvre des grands projets du secteur minier.

Par ailleurs, de bonnes perspectives sont en vue dans l'extraction de pétrole brut ; en effet, le Sénégal est un grand importateur de pétrole brut et produits raffinés, la facture pétrolière est élevée (entre 400 et 700 milliards FCFA par an). Des gisements de pétrole brut ont été identifiés au fil des années, mais ce n'est qu'à partir de 2014 avec la découverte de pétrole sur Sangomar offshore Profond (entre 475 et 641 millions de barils), qu'il a été décidé l'entrée en production dans certaines zones. Toutefois, la production effective du premier baril de pétrole sénégalais est attendue vers 2021.

Conclusion

L'essor du secteur minier est un important facteur de développement et joue un rôle considérable dans l'économie sénégalaise par ses effets sur la production nationale et le volume des exportations. En outre, l'industrie minière peut aider à réduire la pauvreté de diverses manières, essentiellement par la génération de revenus et par la création d'industries pourvoyeuses d'emploi. Le Sénégal a mis en œuvre un cadre réglementaire favorable afin d'attirer les investissements des grandes sociétés minières, mais a également institutionnalisé l'ITIE (Norme mondiale standard qui garantit la transparence dans la chaîne de valeur du secteur extractif) qui passe d'une initiative à une loi avec toutes les exigences de la Norme. Cela s'est traduit par des performances notables enregistrées dans le secteur durant ces dernières années.